

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 9 DÉCEMBRE 2013

À une séance extraordinaire du Conseil municipal d'Adstock convoquée par le directeur général/secrétaire-trésorier et tenue le lundi, 9 décembre 2013 à 19h00 en la salle municipale du secteur Saint-Méthode, conformément aux dispositions du Code municipal du Québec, sont présents aux délibérations : mesdames les conseillères Stéphanie Boissonneault-Gaulin et Martine Poulin, messieurs les conseillers Ghislain Vallée, Nelson Turgeon, Denis Marc Gagnon et Ghislain Jacques,

tous membres du conseil et formant quorum sous la présidence de madame Martine Poulin, maire suppléant.

Le directeur général et secrétaire-trésorier assiste à la séance et agit à titre de secrétaire de l'assemblée. Lors de l'ouverture, je note l'absence de monsieur le maire Pascal Binet. Par ailleurs, aucun contribuable n'y assiste.

Tous les membres du conseil ont reçu leur avis de convocation dans les délais prescrits par la loi.

SUJET À PRENDRE EN CONSIDÉRATION

1. Autorisation d'installation d'une membrane de désolidarisation sous la céramique de la cuisine du centre intergénérationnel;
2. Période de questions;
3. Levée de la séance.

13-12-257

AUTORISATION D'INSTALLATION D'UNE MEMBRANE DE DÉSOLIDARISATION SOUS LA CÉRAMIQUE DE LA CUISINE DU CENTRE INTERGÉNÉRATIONNEL

ATTENDU l'absence au devis de la fourniture et de l'installation d'une membrane de désolidarisation devant apparaître sous la céramique de la cuisine du centre intergénérationnel du secteur de Sacré-Cœur-de-Marie;

ATTENDU la directive de changement PM-06 au montant de 3 156.28\$, taxes applicables incluses, concernant l'installation de cette membrane;

ATTENDU la recommandation émise par les professionnels à l'égard de cette directive de changement;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Ghislain Vallée,

Appuyé par la conseillère Stéphanie B.-Gaulin,

Et résolu, conformément à la recommandation des professionnels du projet, d'autoriser l'achat et l'installation d'une membrane de désolidarisation devant être installée sous la céramique de la cuisine du centre communautaire intergénérationnel du secteur de Sacré-Cœur-de-Marie et de défrayer la somme de 3 156.28 \$, taxes applicables incluses, conformément à la directive PM-06.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question n'est adressée aux membres du conseil.

13-12-258

LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé,
Il est proposé par le conseiller Denis Marc Gagnon,
Appuyé par le conseiller Ghislain Jacques,
Et résolu de lever la séance à 19h05.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

Au sens de l'article 142(2) du Code municipal, en apposant sa signature au bas du présent procès-verbal, monsieur le maire reconnaît avoir signé toutes et chacune des résolutions y apparaissant.

Monsieur le maire,

Le directeur général et
secrétaire-trésorier

Pascal Binet

Jean-Rock Turgeon

jrt